

DECISION DU MAIRE N° 2022-017D

**Demande de subvention au Conseil départemental 13
PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020-010 du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire, **et notamment son alinéa n°26,**

CONSIDERANT qu'il est de bonne administration de solliciter des subventions d'investissements à divers partenaires institutionnels publics,

CONSIDERANT que chaque investissement présenté ci-dessous a une valeur inférieure à 100.000€ HT et qu'il peut donc être procédé à des demandes de subvention par Décision du maire, en lieu et place d'une Délibération du conseil municipal,

Le Conseil départemental des Bouches du Rhône dispose d'une politique d'aide aux communes via divers programmes de subventions.

Notamment, les acquisitions de véhicules électriques peuvent être financés à 70% par le Département au titre du PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL.

	Désignation	Coût € HT	Département PLAN CLIMAT- AIR-ENERGIE- TERRITORIAL 70%	Autofinanceme nt communal 30% minimum
1	Achat d'un véhicule électrique utilitaire pour le service technique	52.027,59€ HT	36.419,31€	15.608,28€ HT
1	Achat d'un véhicule électrique pour le service technique	26.356,74€ HT	18.449,72€	7.907,02€ HT

Planning prévisionnel de réalisation

1	Achat d'un véhicule électrique utilitaire pour le service technique	2nd semestre 2022
---	---	-------------------

DECIDE :

- **De solliciter le conseil départemental 13 pour l'attribution de subvention au titre du PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE-TERRITORIAL 2022, pour le projet présenté ci-dessus, à un taux de 70%, pour un montant total d'investissements de 78.384,33€ HT et une subvention de 54.869,03€,**



- De s'engager à respecter les conditions de financement du département,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tout document y afférant.

Fait à Saint-Cannat le 7 juin 2022

Jacky GERARD
Maire de Saint Cannat

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 8 juin 2022
Affiché le : 8 juin 2022



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2022-017D

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-06-08T11-45-11.01 (MI237941880)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20220607-2022-017D-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Demande de subvention au Conseil départemental 13 -
Plan Climat - Air - Energie - Territorial

Date de décision : Jun 7, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : [2022-017D.PDF](#)

Préparé

Date 08/06/22 à 11:45

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Transmis

Date 08/06/22 à 11:45

Par [ELSENHEIMER Sophie](#)

Accusé de réception

Date 08/06/22 à 11:49